



Aix en Provence

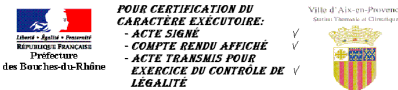
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-331**

Séance publique du

29 septembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51613-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS RELATIONS INTERNATIONALES 2014

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Karima ZERKANI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement Touristique et
International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE
L'APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS RELATIONS INTERNATIONALES 2014- Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération N° 2011.81 du 31 janvier 2011, a adopté la stratégie des relations internationales 2011-2015. Un volet « *animation du territoire : donner à voir l'International* », a pour but de valoriser l'engagement des aixois à l'international. Un dispositif d'appel à projets a donc été décidé. Pour 2014, le dispositif a été lancé en mars dernier afin d'accompagner les associations dans leurs actions à l'international.

Un jury d'attribution s'est réuni le 16 juin 2014 et a déterminé l'octroi de subventions en fonctions des critères suivants :

- la qualité globale du projet et sa complémentarité avec la coopération menée par la Ville d'Aix-en-Provence,
- la qualité du projet en termes de faisabilité (ses chances de réussite) et viabilité (sa propension à procurer des bénéfices à long terme aux bénéficiaires),
- la faculté à promouvoir la concertation et le partenariat solidaire et à mobiliser des partenaires pertinents dans la ville concernée,
- l'intégration des jeunes dans l'action.

Pour rappel, en 2013, ce sont les projets de quatre associations qui ont été retenus pour un montant de 23 500 euros.

Au titre de l'année 2014, troisième année de mise en œuvre du dispositif, le jury a décidé de proposer trois subventions, pour un montant total de 13 500 euros, dont vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif.

ASSOCIATION	NOM DU PROJET	MONTANT	SUBVENTION	PROPOSITION
-------------	---------------	---------	------------	-------------

		DU PROJET	DEMANDÉE	2014
M2F CRÉATION	AD-ASTRA /l'Univers est-il une simulation ?	95 000 €	15 000 €	5 500 €
COBIAC	Développement des animations multimédia dans le réseau des bibliothèques publiques au Liban.	12 846 €	6 5423 €	4 000 €
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF DU LYCÉE PAUL CÉZANNE	Appariement avec immersion réciproque entre le lycée Cézanne et la Nowra Highschool, Nouvelles Galles du sud, Australie	36 416 €	6 000 €	4 000 €

Ces propositions ont été validées en date du 8 septembre 2014.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution de 3 subventions exceptionnelles, dans le cadre de l'appel à projets relations internationales 2014, pour les associations M2F Création, Cobiac, Foyer Socio-Educatif du Lycée Paul Cézanne, telles que figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- **DIRE** que le montant total de 13 500 euros sera imputé sur la ligne de crédits 92048 6745 4156, qui présente les disponibilités suffisantes,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué aux Relations internationales à signer l'avenant N°2 à la convention pluriannuelle 2012.736 du 09/07/12 avec l'association M2F Création.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué aux Relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2014-331 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE
DE L'APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS RELATIONS INTERNATIONALES 2014-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2012/2014
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 9 JUILLET 2012 N° 2012.736
ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET
L'ASSOCIATION « M2F CREATIONS »**

Entre

La Commune d'Aix-en-Provence

ci-après désignée « la Commune » ou « la Ville », représentée par : Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire en exercice, ou par délégation l'Élu délégué aux Relations Internationales, agissant en vertu de la délibération numéro 2014-03 du Conseil municipal du 28 avril 2014 et de l'arrêté N°A.2014-590 du 15 mai 2014 d'une part,

Et

L'Association «M2F CREATION» dont le siège social est sis Le Patio, 1 Place Victor Schoelcher, 13090 Aix-en-Provence, N° Siret N° 484 836 499 00034 ci-après désignée « l'Association », représentée par : Monsieur Nicolas RODRIGUES, son Président en exercice dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2010 d'autre part,

PREAMBULE

Une convention pluriannuelle d'objectifs (2012-2014) a été adoptée par le Conseil Municipal en séance du 9 juillet 2012. Cette délibération n° 2012-736 définit les missions et objectifs de l'association M2F conformément à son objet social et aux objectifs généraux des politiques publiques culturelles de la ville d'Aix-en-Provence, ainsi que les moyens mis à sa disposition par la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de relations internationales et de coopération décentralisée, la Ville a lancé un appel à projets pour les associations en 2014 afin de les accompagner dans la réalisation d'actions internationales. L'Association a déposé un dossier dans ce cadre.

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet, dans le cadre de l'appel à projets associatifs 2014, de soutenir le projet proposé par l'Association, à savoir : « AD-ASTRA / l'Univers est-il une simulation ? », dont le but est de développer un programme de recherche, de formation, de production artistique et de diffusion abordant les questions liées à la nouvelle perception du cosmos, des mathématiques et de la nature à l'époque du numérique et de la simulation informatique.

Les 4 objectifs principaux étant :

- produire une exposition finale conséquente et grand public,
- souder une communauté de chercheurs et d'amateurs,
- stimuler l'entrée dans la vie professionnelle de jeunes étudiants et post-diplômés,

- produire et permettre la mobilité d'artistes émergents.

Par le présent avenant, l'association s'engage à réaliser les actions suivantes :

- Organiser une conférence scientifique et culturelle sur la place de l'homme dans l'Univers (Slovénie),
- produire 6 projets d'art contemporain à Aix (2 slovènes, 2 portugais, 2 français)
- mettre en place des ateliers à l'attention des étudiants, des post-diplômés et du public à l'École supérieure d'Art d'Aix (ESA),
- proposer des stages aux étudiants de l'ESA Aix auprès des structures slovènes et portugaises, ainsi que de les faire participer au Summer Lab,
- produire et présenter un théâtre-concert multimédia au Portugal et à Aix-en-Provence,
- réaliser une exposition dans le cadre du Festival Gamerz,
- Mettre en place un site internet pour diffusion, archivage et consolidation du réseau (plate forme).

L'Association s'engage à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires liées à l'exercice des actions à réaliser, ainsi qu'en matière d'assurances particulières si nécessaire.

L'Association informera la Ville de toute modification concernant le fonctionnement et l'organisation de ces actions.

ARTICLE 2 :

La Ville, au titre de la délégation aux Relations internationales et de l'appel à projets associatifs, s'engage à verser la somme de 5 500 €, en un seul versement afin de soutenir les actions prévues dans le cadre du projet « AD-ASTRA/l'Univers est-il une simulation ? ».

ARTICLE 3 :

Toutes les autres clauses de la convention pluriannuelle d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association,

**Le Président,
Nicolas RODRIGUES**

Pour la Commune d'Aix-en-Provence,

**Le Maire,
Maryse JOISSAINS-MASINI
Ou
L'Élu délégué aux Relations internationales**